



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 15 février 2018

Membres présents :

MMES BAINARD Corinne, BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, DAUVILLIERS Delmira, LEVY Véronique ;
MM. BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRICHARD Gérard, CATINAT Thierry, CITRON Jacques, CITRON Olivier, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, FERNANDES Jacques, GUERINET Patrick, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, MASSON Clément, MOISY Bernard, MONCEAU Didier, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PIERQUIN José, RENUCCI Claude, ROUSSEAU Alain, ROUSSEAU Pierre, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian.

POUVOIRS :

M. BOULAS Jean-Claude donne pouvoir à Mme BUNO Geneviève
M. BUIZARD-BLONDEAU donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
M. BROSSE Anthony donne pouvoir à M. ELAMBERT Alain
M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. BOUVARD Jean-Claude
Mme CHARVIN Evelyne donne pouvoir à M. PETETIN Marc
Mme FAUTRAT Marie-Françoise donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. PICARD Michel donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves
M. RIBEAUCOURT Pascal donne pouvoir à M. MASSON Clément

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 7 décembre 2017
- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018 :
 - présentation du projet de rapport
 - délibération sur le DOB
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille Mme la Sous-préfète, les élus, et remercie M. TOURAINE de la mise à disposition de la Salle des Fêtes de Puiseaux. Ce dernier présente sa commune en quelques mots.

Mme BEVIERE accueille Mme VILLETTE, Maire de Bondaroy (Conférence des Maires).

La Présidente excuse Mmes BESNIER et DUBOIS, retenues par ailleurs, ainsi que Mme BARRAULT, Maire d'Ascoux et nouvelle déléguée de la Communauté de communes du Pithiverais.

Mme BEVIERE précise que deux autres délégués sont à désigner par la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais. Lors du prochain Comité syndical, le PETR devra procéder à l'élection d'un membre du Bureau et d'un Vice-président.

M. TARTINVILLE est désigné secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 7 décembre 2017

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail, puis revient sur les points principaux à l'ordre du jour de ce Comité : la présentation du projet d'entente économique, la modification des statuts pour intégrer la compétence PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), l'évaluation du SCoT en vigueur.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité, moins une non participation au vote.

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2018

Mme BEVIERE rappelle que la tenue d'un débat sur les Orientations Budgétaires est une obligation depuis 2017 et que le vote du budget doit avoir lieu sous deux mois après approbation du DOB. Pour le PETR, ce vote aura lieu lors du Comité syndical du 22 mars 2018, à Bazoches-les-Gallerandes.

- Présentation du Rapport.

Mme BEVIERE commente les points principaux du rapport de Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

. Evolution du périmètre suite au départ des communes du Bellegardois.

Mme BEVIERE rappelle que les communes du Bellegardois ont rejoint mi-mai 2017 la CC Canaux et Forêt en Gâtinais (Pays Gâtinais) ; le territoire ne compte donc plus que 78 communes. L'arrêté du Préfet en date du 10 mai 2017 entérinait la transformation du Pays en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural).

. Le Conseil de développement.

Le Conseil de développement devient Conseil de Développement Territorial. Le changement de dénomination ne modifie pas le fondement du collectif, ni la mobilisation des membres du conseil pour les projets du PETR. La Présidente assiste régulièrement aux réunions du Bureau.

. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Le 4^{ème} contrat signé avec la Région permet de mobiliser, sur la période 2016-2021, 6 310 000 € sur les volets classiques. Avec les enveloppes additionnelles, le contrat s'élevait à 8 985 000 €.

Un premier avenant a été signé en 2017, suite au départ du Bellegardois. Le « manque à gagner » représente environ 700 000 €. Le montant global du CRST passe ainsi à 8 212 000 €.

Mme BEVIERE rappelle que les 678 000 € du Très Haut Débit (THD) ne sont pas dédiés spécifiquement au territoire, mais que les fonds sont mutualisés à l'échelle de la Région.

Un second avenant est en cours. La nouvelle version du cadre des CRST a été validée par la Région en décembre 2017.

Les mesures de simplification et les nouveautés ont été précisées et commentées par Mme BESNIER lors du dernier Comité syndical.

Pour rappel, le montant de 8 212 000 € englobe aujourd'hui toutes les mesures du contrat.

La durée du CRST est prolongée d'un an pour passer à 6 ans.

La dotation pour les frais d'animation du PETR sont plafonnés à 300 000 €. L'enveloppe dédiée aux actions de fonctionnement est plafonnée à 700 000 €, pour 6 années.

Le Comité syndical du 22 mars aura à délibérer sur ce projet d'avenant n°2. Les 3 EPCI membres du PETR ainsi que la commune de Pithiviers devront délibérer à leur tour.

. ID en campagne/A vos ID.

Mme BEVIERE indique que cette enveloppe est aujourd'hui de 350 000 €, pour des actions de fonctionnement et d'investissement. Compte tenu de la réduction de cette enveloppe en 2017, passant de 631 000 € à 350 000 €, et de la consommation actuelle, on peut considérer qu'il n'y a plus de disponibilité, d'autant que plusieurs projets sont déjà identifiés.

. Comité de suivi.

Le Comité de suivi se transforme en Comité de pilotage territorial, mais les objectifs de cette instance restent les mêmes.

. Agenda 21.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui précise que les projets de l'Agenda 21 se mettent en place progressivement ; le nombre d'actions terminées ou ayant connu un démarrage augmente. L'ensemble du programme concourt à mettre en place le projet de territoire.

Un focus est mis sur la création de l'Office de tourisme intercommunautaire. Mme BEVIERE rappelle le rôle du Pays pour faire émerger ce projet.

. Contrat Local de Santé (CLS).

Le CLS a été signé dans les locaux de l'Hôpital de Pithiviers le 29 septembre 2017. Les groupes de travail mettent en place les différentes actions du CLS. La plus-value de la mise en réseau est considérée comme importante par les professionnels de santé.

. Schéma de développement économique.

Après la phase d'étude et d'élaboration du schéma de développement économique et d'accueil des entreprises, les élus du territoire travaillent à la création d'une cellule d'animation économique sous la forme d'une entente économique. Des recrutements de développeurs devraient intervenir très prochainement.

. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T).

Ce sujet, délicat et peu visible globalement, permet néanmoins de mettre en place des actions concrètes qui augmentent l'employabilité des personnes. La seconde phase se termine fin février. Le Comité de pilotage a souhaité un prolongement de l'animation en 2018-2019, d'autant que le lien avec l'animation économique locale apparaît comme important. Le PETR doit faire les demandes de subvention correspondantes.

Un focus est mis sur le projet de plateforme de mobilité. Mme BEVIERE passe la parole à Mme la Sous-préfète qui rappelle que le Pays avait porté une étude pour identifier les besoins et les freins sur ce thème. L'association TRIaction envisage de porter cette opération, mais elle bute sur la consolidation du plan de financement. Le Conseil départemental du Loiret accompagne ce projet, par la mise à disposition de véhicules et par le financement des actions d'accompagnement du public bénéficiaire du RSA. Les différents partenaires restent mobilisés sur ce projet pour le faire aboutir dans les meilleurs délais.

. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette nouvelle compétence a été transférée au PETR par les EPCI. La phase de diagnostic démarre prochainement. Un programme d'actions doit ensuite être mis en place.

. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui indique la défaillance du mandataire principal, le cabinet Terres Neuves. Cela n'aura pas d'incidences car le cabinet PIVADIS reprend la mission de Terres Neuves et a recruté le chef de projet, Quentin MACKRE.

Le calendrier prévisionnel n'est pas modifié ; l'enquête publique reste programmée à l'été 2018, pour une approbation avant la fin de l'année 2018.

Des ateliers sur le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) seront programmés prochainement. La mobilisation des élus sur ce sujet doit être forte, considérant l'enjeu du SCoT pour les années à venir.

. Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage, qui rappelle que l'animation du dispositif est assurée depuis l'origine, en 2009, par le Pays. Le cabinet BIOTOPE accompagne le territoire sur ce thème. Il rappelle l'appui des services de l'Etat et la confiance mutuelle établie, ce qui a permis de trouver des solutions ponctuelles pour des problèmes administratifs et financiers.

Le sujet actuel concerne la pérennité des travaux d'entretien. La solution du pâturage est en bonne voie, des espaces tests ayant été mis en place en 2017. A terme, l'installation d'un éleveur sur le territoire est souhaitée, avec un cheptel de 300 bêtes environ.

. Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Mme BEVIERE précise que l'avancée de ce programme est normale, même si un décalage dans le temps est possible pour des grands projets, compte tenu des fusions des Communautés de communes en 2017.

Elle rappelle que l'animateur du contrat a changé en septembre, Germain FOURNIER remplaçant Emmanuel CAMPLO.

Elle souligne que le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sera encore plus tourné vers les actions biodiversité et environnement, plutôt que vers des actions de gestion de l'eau.

. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme BEVIERE rappelle que le territoire bénéficie de fonds de l'Etat représentant plus d'1 million d'euros.

M. TARTINVILLE indique que le SIERP (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Pithiviers) cofinance les projets de modernisation de l'éclairage public. L'afflux de projets oblige le SIERP à fractionner les versements selon les montants de subvention.

Mme BEVIERE précise que 8 collectivités bénéficient de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) bonifiés TEPCV pour la rénovation thermique de leurs bâtiments. 975 000 € de dépenses sont éligibles à l'échelle du Pays.

. Contrat de ruralité.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme la Sous-préfète qui rappelle que le contrat porte sur 4 ans. Elle précise qu'il n'y a pas de changement dans les thématiques par rapport à l'édition 2017. L'appel à projets 2018 est un peu décalé, vers fin mars-début avril, pour pouvoir intégrer des informations sur la thématique de la fracture numérique. Une réunion sur ce thème, avec le Vice-président du Conseil départemental du Loiret, est programmée courant mars.

Mme la Sous-préfète indique également que les opérateurs de téléphonie mobile se sont engagés à baisser leurs coûts d'abonnement et de couvrir 5 000 zones supplémentaires, dans des délais rapides. La plateforme France mobile permet aux communes de faire état de leur difficulté de couverture mobile. Seules 4 communes du Nord Loiret ont complété le formulaire. Il est précisé que 80% de financement sont possibles pour installer des pylônes.

Quant au Haut Débit, l'Etat et les opérateurs s'engagent à ce que la France soit couverte en 2020, en Très Haut Débit en 2022 et en fibre en 2025.

. LEADER.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui rappelle que l'outil de gestion OSIRIS a été livré en juin 2017. 5 Comités de programmation ont été organisés, présidés par Mme DALLOT. Plusieurs projets ont reçu des avis favorables.

M. TARTINVILLE souligne la difficulté pour obtenir les versements des fonds LEADER. Aucun versement n'a d'ailleurs eu lieu en Région Centre-Val de Loire.

. Mutualisation.

Mme BEVIERE précise que le PETR ne fait pas de la mutualisation au sens strict, mais que dans la pratique, les groupements de commandes (Contrat Global), le soutien aux actions ou le portage par le PETR (VIGIFONCIER) peuvent être considérés comme tel.

. Sources de financement du fonctionnement du PETR.

Mme BEVIERE indique que la prise en charge des frais de fonctionnement diminue progressivement, notamment par rapport aux subventions de la Région Centre-Val de Loire.

Elle donne lecture des différentes sources de financement.

Pour le budget 2018, il est envisagé d'augmenter la cotisation à 3,25 € au lieu des 3,10 € actuels. Ce « rattrapage » ne permet toutefois pas de parvenir à une situation équivalente à l'année 2017.

- Délibération sur le Rapport.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

Mme BEVIERE précise que le prochain Comité syndical est programmé le 22 mars 2018 à 17h30 dans la salle des Fêtes de Bazoches-les-Gallerandes. Il traitera des comptes administratifs et de gestion 2017 et du budget 2018. Il sera procédé à l'élection d'un membre du Bureau et d'un Vice-président.

Mme BEVIERE remercie les membres du Comité syndical de leur présence, salue l'engagement des Vice-présidents ainsi que celui des collaborateurs, qui œuvrent pour l'intérêt du territoire.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h25. M. TOURAINE invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE